

CONSEIL MUNICIPAL du 26 Février 2024

à 18h30

Présents : Claudie DECONIHOUT, François ROME, Yvon MOGIS, Cécile LAUGIER, Pierre BONNAFOUX, Laure CORVAISIER, Jean-Marie ANGELVIN, Martin FEIGNEUX, , Luc PLAUCHUD

Absents excusés : Charles CAUMARTIN donne pouvoir à Claudie DECONIHOUT

Secrétaire de Séance : Laure CORVAISIER

Ordre du jour :

- **Délibérations**
 - Signature de convention de servitude avec Enedis pour passage à LAGA
 - Demande de subvention Amendes de police pour le passage à gué du Grand Rieu
 - Convention Territoriale Globale
 - Modification délibération N°2021-001 précisant le tableau des voies
- **Informations**
 - Protection sociale complémentaire
 - Implantation panneaux « Région sud » sur la Commune
 - Opération « Nettoyons le Sud »
 - Réflexion sur le Budget Primitif 2024 de la Commune

- **Questions diverses**

Ouverture de la séance à 18h30

Approbation du PV du Conseil Municipal du 10 01 2 024

Délibérations :

- ✓ **Signature de convention de servitude avec Enedis pour passage à LAGA**

La convention a été signée avec Enedis le 30 août 2023, les travaux sont en cours. Cette délibération autorisant les travaux est demandée par le notaire pour pouvoir publier la convention de servitude auprès des services de publicité foncière.
Adoptée à l'unanimité

- ✓ **Convention Territoriale Globale**

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et pour le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble ;

La CTG matérialise l'engagement conjoint des CAF et des collectivités à poursuivre leur appui financier au service des familles du territoire.

Le plan d'actions et les moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

- Soutenir la coordination territoriale,
- Soutenir les projets qui proposent des solutions aux besoins d'accueil en complémentarité de l'offre existante,
- Labelliser des places PSU (prestation de service unique : la PSU. Il s'agit d'une aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil de la petite enfance).
- Développer les modes d'accueil pour les 3-12 ans,
- Soutenir la fonction parentale d'adolescent – l'inclusion numérique,
- Accompagner les familles en situation de pauvreté et les familles monoparentales,
- Former et recruter du personnel ;

Le comité de pilotage de la CTG sera copiloté par la CAF 04 et la communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération ;

Il est demandé à l'assemblée délibérante de bien vouloir :

- **APPROUVER**, la Convention Territoriale Globale ci-annexée,
- **AUTORISER**, Monsieur le Président, à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à cette opération.

Adoptée à l'unanimité

✓ **Demande de subvention « Amende de police » pour le passage à Gué du Grand Rieu**

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- ACCEPTE Le projet de rénovation et de sécurisation du passage à gué pour un montant de **9 600,25 € HT**
- SOLLICITE une subvention dans le cadre « amendes de police » aussi élevée que possible (80 % maximum) soit la somme de **4 800 € HT**

Adoptée à l'unanimité

✓ **Demande de subvention « Nos Communes d'abord » à la Région pour les travaux de l'appartement des restaurateurs.**

Rénovation de l'appartement pour les gérants du commerce.

Montant des travaux maçonnerie et pompe à chaleur	21 937 €
Subvention demandée 70%	15 000 €
Autofinancement communal	6 937 €

Adoptée à l'unanimité.

✓ **Modification délibération N°2021-001 précisant le tableau des voies**

Afin de pouvoir arrêter un numéro d'adressage pour le lotissement St Laurent, il est nécessaire de modifier le tableau des voies.

De plus, une erreur sur le SIG nous a induit une double nomination de 2 rues de l'Auro.

- Délibération pour nommer la voie partant de la rue du 14 juillet et arrivant à la route de Malijai (derrière le château) ;

- Rallongement du chemin des Ferrayes jusqu'au chemin des clos.
- Seule rue de l'Auro entre la rue du 14 juillet et la place Henri Esmiol.

En attente : réflexion sur le nom de la rue derrière le château.

✓ **Protection sociale complémentaire (PSC)**

Les obligations sociales des employeurs sont renforcées avec la réforme de la PSC en cours.

Ainsi la participation à verser aux agents devient obligatoire à compter du :

- 1^{er} janvier 2025, avec un minimum de 7 € brut mensuel par agent pour la prévoyance,
- 1^{er} janvier 2026, avec un minimum de 15 € brut mensuel par agent pour la santé.

Le CdG prépare la mise en place de ce nouveau régime et va lancer un appel public à concurrence au printemps prochain.

La déclaration d'intention d'adhérer au dispositif « risques prévoyance » est soumise au Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Informations :

✓ **Implantation panneaux « Région sud » sur la Commune**

On se pose la question de savoir le nombre, la taille et l'endroit où seront implantés ces panneaux.

✓ **Opération « Nettoyons le Sud »**

Le 13 avril 2024

✓ **Réflexion sur le Budget Primitif 2024 de la Commune**

✓ **Proposition de spectacle sur le week-end du 14 et 15 septembre.**

La séance est levée à 21h.